

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2022

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
O11 Charges à caractère général	2 331 367,31 €	2 281 329,21 €	2 602 096,02 €	2 415 595,91 €	2 649 765,81 €
O12 Charges de personnel	3 225 224,14 €	3 447 218,71 €	3 700 000,00 €	3 652 092,89 €	3 799 500,00 €
65 Charges de gestion courante	881 601,50 €	886 338,65 €	1 061 833,00 €	1 028 755,38 €	1 036 148,00 €
O14 Atténuation de produit	1 195 221,92 €	1 197 261,37 €	1 190 052,00 €	1 167 619,64 €	1 259 290,00 €
66 Charges financières	49 324,37 €	44 805,34 €	41 160,00 €	39 472,57 €	37 950,00 €
67 Charges exceptionnelles	8 460,51 €	9 178,25 €	12 825,00 €	5 845,45 €	25 330,00 €
68-6878 Provisions semi budgétaire	13 860,00 €	81 000,00 €	- €	0,00 €	16 980,00 €
022-DEPENSES IMPREVUES	- €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 705 059,75 €	7 947 131,53 €	8 617 966,02 €	8 309 381,84 €	8 834 963,81 €
6521-Subvention équilibre budget annexe ZAE Foncière	5 053,10 €	0,00 €	- €	0,00 €	30 000,00 €
042- Amortissements / cessions	447 830,13 €	432 149,03 €	399 760,68 €	399 759,85 €	322 007,00 €
O23 Virement section investissement	- €	0,00 €	1 127 276,21 €	0,00 €	1 635 318,00 €
TOTAL GENERAL	8 157 942,98 €	8 379 280,56 €	10 145 002,91 €	8 709 141,69 €	10 818 596,81 €

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 2 649 765,81 € (+ 9,69 % par rapport au CA 2021) :

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 231 692 € liés à la hausse des prix de l'énergie (gaz, fioul et électricité) ;
- + 50 038 € liés à des travaux de mise en conformité et de mise en sécurité des équipements intercommunaux (sécurité incendie, diagnostics, ...) ;
- + 6 045 € liés aux entretiens des stades (remplacement d'un agent arrêté 4 mois) ;
- + 12 500 € liés à la mise en place du SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) ;
- + 15 000 € liés à la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé pour les communes membres ;
- + 15 000 € liés à une prestation pour la mise en place d'un club des commerçants et artisans (subventionné à 90%) ;
- + 46 589 € liés à la reprise d'activités complète du cinéma Rio ;
- - 163 022 € liés à la nouvelle politique de la Région en matière de transport scolaire ;

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 3 799 500 € (+ 4,04 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 46 000 € pour le recrutement d'un chargé de mission Habitat (aidé à 50% par l'Etat) ;
- + 25 000 € pour le recrutement d'un chargé de mission Environnement (aidé à 70% par L'ADEME) ;
- + 28 000 € liés coup de pouce salarial accordé aux agents de catégorie C ;
- + 48 000 € liés au GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 1 036 148 € (+ 0,72 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont principalement constituées par les subventions aux associations (266 801 €), les contributions aux structures partenaires (373 545 €), les participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement (173 501 € TTC) et les indemnités et formations des élus (136 600 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 12 501 € de cotisations à l'EPTB pour la compétence PI (Prévention des Inondations) et la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) ;
 - + 7 000 € de participation au dispositif « incroyable commerce » ;
 - + 13 710 € de maintenance de logiciel
-
- - 28 070 € de subvention au Symposium de Sculpture ;

Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 1 259 290€ (+7,85% par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont principalement constituées par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR = 195 274 €), les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes (1 004 016 €) et le dégrèvement de la Taxe d'Habitation (58 000 €).

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 37 950 € (- 3,86 % par rapport au CA 2021)

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts. Ce poste baisse automatiquement en raison de l'échéancier des emprunts, mécaniquement et de façon contractuelle, les frais financiers baissent et le remboursement en capital augmente.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 25 330 €

Ces dépenses sont constituées par des annulations diverses de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 Provisions d'un montant de 16 980 €

Ces dépenses sont constituées par des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

Chapitre 022 Dépenses imprévues de 10 000 €

TOTAL DES DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES 2022 : 8 834 963,81 euros

Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 322 007 €

Chapitre 23 Virement à la section d'investissement pour un montant de 1 635 318 €

Article 652I Subvention d'équilibre au budget ZAE de 30 000 €

(Aéropôle - Ancienne cotonnière 2 à Poussay)

Soit un TOTAL des dépenses de Fonctionnement prévisionnelles 2022 de 10 822 288,81 euros

(=8 834 963,81 € + 322 007 € + 1 635 318 € + 30 000 €)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

LES RECETTES

RECETTES	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
70 Produit des services du domaine	868 899,71 €	822 713,67 €	755 124,00 €	846 858,12 €	954 958,00 €
73 Impôts et taxes	5 380 388,41 €	5 427 212,78 €	5 388 577,00 €	5 340 211,33 €	5 581 353,00 €
74 Dotations et participations	2 142 108,08 €	2 320 954,36 €	2 273 754,00 €	2 481 737,12 €	2 379 370,00 €
75 Autres produits gestion courante	50 307,32 €	51 079,82 €	94 994,00 €	141 467,66 €	57 176,00 €
77 Produits exceptionnels	98 419,11 €	108 269,73 €	68 067,32 €	80 014,87 €	27 856,00 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	13 810,12 €	7 993,74 €	73 056,00 €	73 056,14 €	15 180,00 €
O13 Atténuation de charges	223 951,79 €	206 124,98 €	266 000,00 €	301 356,94 €	308 600,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	8 777 884,54 €	8 944 349,08 €	8 919 572,32 €	9 264 702,84 €	9 324 493,00 €
O42 -777 quote part des subventions transférées	117 394,05 €	121 471,58 €	109 930,36 €	109 929,75 €	121 083,00 €
Excédent : 002	2 059 042,17 €	2 757 076,88 €	2 856 041,53 €	2 856 041,53 €	3 090 199,72 €
TOTAL GENERAL	10 954 320,76 €	11 822 897,54 €	11 885 544,21 €	12 230 674,12 €	12 535 775,72 €

Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 954 958 € (+12,76% par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées des recettes des équipements culturels (186 905 € au lieu de 220 000 € en année « normale ») et sportifs (113 000 € alors que la piscine devrait générer au moins 140 000 € en année « normale »), des recettes du service ordures ménagères (redevances et autres produits : 626 500 €).

A noter que les recettes des équipements culturels et sportifs ont été calculées sur une base de 10 mois, la fréquentation des équipements restant aléatoire du fait de la crise sanitaire.

Chapitre 73 Impôts et Taxes d'un montant de 5 581 353 € (+4,52 % par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées des impôts locaux (2 147 765 €), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 210 000 €), d'une fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation supprimée (865 517 €) de la taxe GEMAPI (200 000€) de la taxe de séjour (19 000 €), du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (366 051 €) et de l'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs (773 020 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 200 000 € liés à l'instauration de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) ;
 - + 49 245 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
 - + 66 143 € de taxes foncières du fait d'une revalorisation des bases d'imposition de 3,4% ;
 - + 9 453 € de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) ;
 - + 24 885 € de fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation supprimée (l'augmentation aurait dû être d'après la Loi de Finances 2022 de 5,5% mais n'est que de 3%)
-
- - 41 553 € de Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) ;
 - - 65 645 € d'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs, du fait du remboursement à la commune des travaux d'aménagement des bureaux de la CCMD ;

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 2 379 370 € (-4,12 % par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées par la dotation globale de fonctionnement (1 127 391 €), la compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (392 868€) et d'autres compensations, subventions et participations diverses.

Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont les suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- + 33 992 € de compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (réduction de moitié de la valeur locatives) ;
- - 14 169 € de dotation globale de fonctionnement ;
- - 7 170 € d'aide exceptionnelle du CNC du fait des pertes d'exploitation sur le cinéma en 2021 ;
- - 78 885 € de subventions de la CAF pour la gestion des 3 crèches intercommunales (mise en place de la CTG en 2022) ;
- - 38 972 € d'aide de l'Etat au titre de la mise en place du logiciel de dématérialisation des autorisations d'urbanisme versée en 2021 ;

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 57 176 € (-59,58% par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants (38 000 €) et par les revenus des locations (12 476 €), les ventes de composteurs (6 700€).

A noter en 2021 un versement exceptionnel 83 297,50 € d'excédent de fonctionnement du budget annexe ZAE.

Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 27 856 €

Ces recettes sont principalement constituées par des annulations de mandats sur exercices antérieurs, d'admission en non valeur de créances, ainsi que des produits exceptionnels divers (remboursements d'assurances, etc.),

A noter que ces recettes sont variables d'une année à l'autre, notamment en fonction des cessions de parcelles (pour mémoire 51 476 € en 2021) et des remboursements d'assurances.

Chapitre 78 Reprise sur provisions d'un montant de 15 180 €

Ces recettes sont constituées par les reprises sur provisions pour risques et créances douteuses.

Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 308 600 € (+2,40 % par rapport au CA 2021)

Ces recettes sont principalement constituées par les remboursements des communes des mises à disposition de personnels (secrétaires de mairies = 160 000 €, services partagés = 65 000 €, etc.), par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents et par les subventions aux emplois aidés. A noter pour 2022, le CD88 devrait nous verser sa première participation financière pour la gestion mutualisée des Maisons France Service (40 000€) et la Région sa participation pour la gestion des accompagnateurs scolaires (24 000€).

Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

TOTAL DES RECETTES REELLES PREVISIONNELLES 2022 : 9 324 493 euros
--

Soit un excédent prévisionnel des opérations réelles de 489 529,19 euros

(recettes réelles - dépenses réelles)

Chapitre 042 Amortissements des subventions d'un montant de 121 083 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Soit un déficit des opérations d'ordres de 200 924 euros

(= 322 007 € de dépenses d'ordres - 121 083 € de recettes d'ordres)

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL 2022 : 288 605,19 euros
--

(=489 529,19 € d'excédent des opérations réelles - 200 924 € de déficit des opérations d'ordres)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

RESULTAT DE CLOTURE PREVISIONNEL 2022 de 1 713 486,91 euros

=

Excédent de fonctionnement reporté 2021 (Chapitre 002) de 3 090 199,72 €

+

Résultat comptable prévisionnel 2022 de 288 605,19 €

-

Virement à la section d'Investissement (Chapitre 023) de 1 635 318 €

-

Subvention d'équilibre au budget annexe ZAE de 30 000 €

2. Niveau d'épargne du BUDGET PRINCIPAL

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Epargne de gestion	695 757,60 €	1 200 736,94 €	1 122 148,75 €	1 042 022,88 €	990 788,57 €	527 479,19 €
Epargne brute	657 879,86 €	1 169 180,75 €	1 072 786,10 €	997 217,54 €	951 316,00 €	489 529,19 €
Epargne nette	374 607,44 €	881 051,45 €	705 115,15 €	645 256,31 €	598 353,90 €	128 869,65 €
<i>Epargne nette corrigée</i>	<i>490 007,44 €</i>	<i>522 320,45 €</i>	<i>705 115,15 €</i>	<i>645 256,31 €</i>	<i>598 353,90 €</i>	<i>128 869,65 €</i>

- L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3. La section d'investissement

LES DEPENSES

DEPENSES	BP 2022
16 Emprunts	281 000,00 €
165-711/712 Dépôts et cautionnement	1 000,00 €
O20 dépenses imprévues	25 000,00 €
20-21-23 : DEPENSES INVESTISSEMENT	4 060 657,27€
OP 21- CHARGE PLURIANNUELLE CHAUDIERES IDEX	79 659,54 €
OPFI-271-PARTS SOCIALES SEM ENERGIES RENOUV.	125 000,00 €
OPFI 27632-AVANCE AIDES ENTREPRISES COVID 19	15 399,00 €
SUB EQUILIBRE AEROPOLE (27638)	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 587 716,41 €
O40 -139... Subvention d'équipement	121 083,00 €
O41 -OP Patrimoniales-	150 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	271 083,00 €
DEFICIT INV N-1	317 249,34 €
TOTAL GENERAL	5 176 048,75 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 281 000 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

Chapitre 020 Dépenses imprévues de 25 000 €

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations d'un montant de 4 060 657,27 € (dont 355 736,81 de reports 2021)

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 37 133 € d'aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » ;
- 37 420 € de signalétique (dont mobilier pour sentiers Avillers, Jorxey, Ville sur Illon et Pierrefitte) ;
- 2 643 128,53 € pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 13 855,46 € de matériels, 1 782 655,07 € pour la rénovation des Tennis, 743 118 € pour le terrain de football synthétique de Mirecourt, 10 000 € pour le terrain de football synthétique de Dompaire et 71 500 € pour la salle de Gymnastique et 22 000€ pour le passage en LED du COSEC) ;
- 13 000 € pour l'étude de la rénovation de l'école d'Oëlleville ;
- 29 409,92 € d'achat de mobiliers, de logiciels et matériel informatique ;
- 44 331,22 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (dont 111 788,96 € pour l'agrandissement du quai de transit des déchets, 226 391,26 € pour l'acquisition d'un nouveau camion de collecte, 26 580 € de logiciel et de matériel informatique, 41 167 € d'équipements, 20 000€ pour le reconditionnement d'un compacteur et 18 404 € pour la fourniture de gardes corps pour la déchèterie) ;
- 50 043,50 € pour les travaux sur les équipements culturels (dont 37 265 € pour la couveuse et show-room à destination des luthiers, 10 078,50 € d'étude de programmation des musées et 2 700 € de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité de l'école de musique) ;
- 118 138,72 € d'équipements culturels (dont 24 188 € d'achat ou de réparation d'instruments, 9 600€ pour le site internet du musée de la Lutherie, 36 000 € d'étude pour la mise en place d'un réseau de lecture publique, 18 367,52 € d'équipements et matériels informatique et 29 983,20 € pour le projet de micro-folie) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 23 835 € pour les crèches (dont 5 600 € pour le remplacement de la pompe à chaleur à Madegney, 10 000 € de matériel et 8 235 € pour la climatisation de la crèche de Mirecourt) ;
- 60 000 € pour la réalisation du schéma cyclable ;
- 43 200 € pour l'achat de 18 vélos électriques ;
- 30 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ;
- 20 000 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à Mirecourt ;
- 34 000 € de travaux sur les zones économiques ;
- 93 000 € de rénovation de l'éclairage public de l'Aéropôle Sud Lorraine ;
- 14 538 € d'aides à l'immobilier d'entreprises ;
- 212 780 € de participation à la Région liée à l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;
- 7 693,75 € de matériels divers ;
- 47 520 € d'étude de transfert de la compétence eau potable ;
- 101 440,63 € de fonds de concours pour les projets d'investissements des « petites » communes de la CCMD ;

Auquel il faut ajouter **79 659,54 €** de charges pluriannuelles pour l'ensemble des installations thermiques de la CCMD (parc des chaudières, etc.) (opération 21).

Chapitre 27 Autres immobilisations financières

Ces dépenses sont constituées par la seconde entrée au capital de la Société d'Economie Mixte Energies Renouvelables à hauteur de **125 000 €** et par un abondement au fonds Résistance de la région (avance remboursables aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire) à hauteur de **15 399,60 €** (OPFI 27632) ;

TOTAL DES DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES 2022 : 4 587 716,41 euros

Chapitre 040 Subventions d'équipements d'un montant de 121 083 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

Chapitre 041 Opération patrimoniales d'un montant de 150 000 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 271 083 €

**Soit un TOTAL des dépenses d'investissement prévisionnelles 2022 de
5 176 048,75 euros**

=

Dépenses réelles de 4 587 716,41 58 euros

+

Opérations d'ordres de 271 083 euros

+

Déficit d'investissement N-I de 317 249,34 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

LES RECETTES

RECETTES	BP 2022
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	427 328,37 €
10 FCTVA (10222-01)	362 613,00 €
13-Subventions investissement	2 264 282,38 €
OPFI-27638 REMBT AVANCES ZAE	14 500,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	3 068 723,75 €
O40 - 28 Amortissement des biens/cessions	322 007,00 €
O41-OP Patrimoniales -238 (avances forfaitaires piscine) et 1021 Orgue	150 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	472 007,00 €
EXCEDENT INV N-1	0,00 €
O21 Virement section Fonc.	1 635 318,00 €
TOTAL GENERAL	5 176 048,75 €

Chapitre 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé d'un montant de 427 328,37 €

Chapitre 10 Dotations et fonds divers d'un montant de 362 613 €

Ces recettes sont constituées par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Chapitre 13 Subventions d'investissement d'un montant de 2 264 282,38 € (dont 253 357,38 € de reports 2021)

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 37 083,40 € de subventions pour les aides aux particuliers dans le cadre du programme d'intérêt général PIG « habiter mieux » ;
- 27 000 € de subventions pour les panneaux thématiques pour les sentiers ;
- 1 591 150 € de subventions pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 545 000 € pour terrain de football synthétique de Mirecourt et 1 046 150 € pour la rénovation des Tennis) ;
- 4 816,97 € de subventions pour le plan numérique de l'école d'Oëlleville ;
- 41 814 € de subventions pour les travaux d'aménagement du quai de transit ;
- 64 011 € de subventions pour les travaux sur les équipements culturels (dont 47 511 € pour la couveuse et le show-room à destination des luthiers et 16 500 € pour l'étude de programmation des musées) ;
- 15 050 € de subventions pour l'achat d'instruments ;
- 21 280 € de subventions pour le projet de micro-folie ;
- 18 309,22 € (reports 2019) de subventions pour le mobilier de la micro-crèche de Madegney ;
- 39 000 € de subventions pour le schéma cyclable ;
- 26 931 € de subventions pour l'achat de vélo électriques ;
- 15 000 € de subventions pour l'achat du véhicule électrique ;
- 9 552 € de subventions pour l'étude du réseau de chaleur ;
- 55 000 € de subventions pour la rénovation de l'éclairage public de l'Aéropôle Sud Lorraine ;
- 84 348,77 € de subventions pour les aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC ;
- 204 075 € de subventions pour l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;
- 27 720 € de subventions pour l'étude de transfert de la compétence eau potable.

TOTAL DES RECETTES REELLES PREVISIONNELLES 2022 : 3 068 723,75 euros

Soit un résultat des opérations réelles de -1 518 992,66 euros (recettes réelles - dépenses réelles)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 040 Amortissements des biens et des opérations de cessions de 322 007 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales pour un montant de 150 000 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en recettes d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 472 007 euros

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 1 635 318 €

Soit un TOTAL des recettes d'investissement prévisionnelles 2022 de
5 176 048,75 euros

=

Recettes réelles de 3 068 723,75 euros

+

Opérations d'ordres de 472 007 euros

+

Subvention d'équilibre de 1 635 318 €

4. La dette du BUDGET PRINCIPAL

Emprunt	MONTANT DU PRET	DUREE	PERIODE	Taux	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2022
Achat ECB Poussay	280 000,00 €	12,5 ANS	du 1/4/2012 au 1/7/2024	Euribor 3 mois 1.051%	24 800 €	369,20 €	35 933,04 €
Bâtiment OM, crèche Ptits Diabes, FC camping car	1 720 000,00 €	15 ANS	du 1/09/2013 au 1/06/2028	Euribor 3 mois 1.051%	145 015,36 €	5 263,80 €	494 305,19 €
Aire GDV	300 000,00 €	20 ANS	du 25/10/2009 au 25/07/2029	4,39%-TX FIXE	15 000,00 €	4 856,44 €	101 250,00 €
BAT DOMPAIRE	175 625,00 €	20 ANS	du 5/12/2010 au 5/09/2030	2,51%-TX FIXE	9 079,49 €	2 116,43 €	78 627,82 €
PRET COMP. BAT DOMPAIRE	354 775,00 €	20 ANS	du 1/2/2011 au 1/11/2030	3,46%-TX FIXE	18 315,98 €	6 336,30 €	171 633,17 €
PRET PISCINE	1 500 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2019 au 31/03/2038	1,44%-TX FIXE	68 075,92 €	18 375,76 €	1 233 470,25 €
TOTAL GENERAL	5 184 114,49 €				280 286,75 €	37 317,93 €	2 115 219,47 €

Capital restant dû au 31/12/2022 : 2 115 219,47 €

La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 4,32 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

5. Niveau des taux d'imposition de l'année 2022

- taxe sur le foncier bâti : **3,72 %** ;
- taxe sur le foncier non bâti : **3,84 %** ;
- cotisation foncière des entreprises unique : **28,29 %** (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD) ;
- taxe GEMAPI : **200 000 €** ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **13,30 %**. Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL.